



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 26/06/2026

Date d'affichage : 07/07/2026

L'an deux mil vingt six, le trente juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation-légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Lydia ANDARELLI, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA en faveur de M. Jean BIANCUCCI, M. Mathieu CESARANO en faveur de M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Me CRUCIANI Marie Paule.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Délibération n° : MA-DEL-2026-045

Le Maire de Cuttoli Corticchiato, expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h) doit être créé à compter du 30 juin 2026.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il sera affecté au service technique de l'école avec les missions de :

- entretien et ménage
- service de restauration
- aide en classe de maternelle
- accompagnement des élèves lors des sorties scolaires.

Après délibération le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget chapitre 64.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 07/07/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

